



Déclaration liminaire **CSA SPIP de repli du Mardi 5 mai 2026**

Monsieur le président,

Nous espérons que le message envoyé par notre organisation lors du précédent boycott a été reçu clairement par l'administration.

Cette instance et toutes ses compétences sont absolument indispensables au bon fonctionnement de la DGAP. **Nous réaffirmons, outre le caractère illégal de l'arbitrage pris par le ministère, notre indignation quant à la déloyauté de la méthode employée.** Le choix a été fait de flatter les passions tristes d'une organisation syndicale à la dérive au mépris des 6000 personnels des SPIP qui n'auront plus d'instance de dialogue digne de ce nom.

Sur ce sujet, comme sur celui des instructions illégales concernant les permissions de sortir, notre organisation n'hésitera pas à aller au contentieux pour faire valoir tant les droits des agent.e.s que le sens des missions et le respect des droits des personnes prises en charge.

La manifestation des collègues du SPIP 93 ce matin devant les locaux de la DGAP pour demander le départ du DFSPIP témoigne d'un climat social tendu.

Depuis plus d'un an l'ensemble de la filière est mobilisée pour dénoncer les orientations toujours plus sécuritaires prises par notre Ministre et appliquées avec zèle par notre administration.

En octobre 2025, pour une 3e journée de mobilisation 500 personnels des SPIP étaient réunis Place Vendôme pour dénoncer la politique et le manque de moyens. Le 17 mars 2026 en soutien à nos collègues placés en GAV, 200 personnes étaient à nouveau devant la place Vendôme et un peu partout rassemblé.e.s en France devant les TJ ou mobilisé.e.s dans des SPIP morts. Mobilisation sur mobilisation la colère se fait entendre et vous faites la sourde oreille.

Plus largement, cette nouvelle décision s'inscrit dans une politique pénitentiaire toujours plus sécuritaire et marginalisant toujours plus les SPIP, leur action et les personnels qui les composent. La surpopulation, les vacances de postes, les expérimentations toujours imposées et improvisées viennent encore plus dégrader des conditions de travail déjà intenable. Il serait temps que notre ministère prenne enfin acte de l'impasse dans laquelle nous sommes.

Un plan de recrutement pluriannuel digne de ce nom et une réorientation radicale des politiques pénales sont les deux remèdes préalables à la guérison de notre institution malade.

A l'ordre du jour de ce CSA SPIP de repli nous aborderons les points suivants:

- La dématérialisation des CAP

Alors que les conditions de travail des agent.e.s en SPIP se détériorent et que vous voudriez faire de la gestion de flux le mode normal d'exercice de nos missions, comment recevoir l'arrêté sur la dématérialisation des CAP ? **Plutôt que de redonner sens aux échanges et de redonner place à la**

discussion sur les parcours d'exécutions de peines en mettant autour d'une même table les différents acteurs judiciaires vous nous proposez cet arrêté qui ouvre sans garde-fou, sans périmètre clair et sans cadre précis la possibilité que le juge d'application des peines délibère sans la présence des membres de la CAP. Assignés à nos bureaux derrière nos ordinateurs, voilà notre pénitence ! Nous le dénoncerons donc à nouveau, la surpopulation pénale a pour conséquence directe la dégradation des conditions de travail.

Attaquons-nous à cette réalité plutôt que de dégrader encore plus les conditions d'exercice des agent.e.s.

- Point d'information concernant les déplacements de la DGAP au SPIP du Val d'Oise le 12 mars et au SPIP de Seine Saint Denis le 23 mars

Nous attendons avec impatience votre retour tant les placements en GAV des collègues du 93 et du 95 ainsi que le traitement réalisé par notre administration a eu un impact fort dans les services. Ces événements ont insécurisé toute la filière. **Pas un jour où un.e agent.e ne réalise pas un acte anodin sans s'interroger des suites judiciaires ou disciplinaires qui pourront leur être renvoyées.**

- Point sur le déploiement de Prisme

Sur ce point, la force est de constater que nous sommes irrités même si vous allez nous rétorquer que nous ne sommes pas bloqués.

Tout ça pour ça ! Des millions d'euros d'argent public dépensés, des collègues-cobayes sacrifié.e.s, des remontées de bugs à n'en plus finir, et finalement...un logiciel toujours en construction à nos dépens.

Illisibilité des mesures entraînant des insécurités juridiques, des PA en difficulté face aux créations des mesures, une multitude de clics qui, à défaut de simplifier les actes professionnels, complexifie les quotidiens. **Perdre du temps que l'on n'a pas: une nouvelle définition du temps de travail en SPIP!**

Nous voici dans un jour sans fin avec les mêmes questions. Nous espérons aujourd'hui de nouvelles réponses. Qu'en est il des habilitations des chefs d'établissement et des procureurs ? A quoi auront-ils accès ? Quels retours de la CNIL? Nos rapports ? Nos rendez-vous ? Nos entretiens ?

La question de la confidentialité des données Prisme est d'autant plus prégnante que nous constatons aujourd'hui avoir accès à tout le contenu des mesures de France et de Navarre. **Prisme a-t-il fait disparaître l'exigence de traiter avec une vigilance extrême les données personnelles ? Il serait temps que vous apportiez une réponse claire sur ce sujet.**

Dans ce contexte délétère pour la filière insertion, dans cette période où les services ne tiennent qu'à l'abnégation de ces agent.e.s, nous attendons des engagements forts et un changement de cap de notre administration. Les élu.e.s CGT IP au CSA SPIP sont et resteront déterminé.e.s à ne rien lâcher pour la défense des conditions de travail et des droits des agent.e.s.